

SIC FR 2100286

**Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°41**

**« MARAIS D'ATHIS »
(Marne)**



CPNCA

TOME I : DOCUMENT PRINCIPAL

Version approuvée

SIC FR 2100286

**Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°41**

**« MARAIS D'ATHIS »
(Marne)**

TOME I : DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Version approuvée

Réalisation :

Nicolas GALAND, Chargé d'études Marne/Ardennes au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Pierre DETCHEVERRY, Chargé de missions Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction de :

Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Financé par :

DIREN Champagne-Ardenne

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES ANNEXES.....	4
PREAMBULE.....	6
I - La Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore »	6
II - Le Document d'Objectifs : le DOCOB	6
III - Les acteurs de la mise en application de la Directive et de la réalisation du DOCOB	7
1 - L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive	7
2 - L'opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB	7
3 - Le comité de pilotage chargé du suivi du DOCOB	8
A - INFORMATIONS GENERALES	10
I - Localisation	10
II - Description sommaire	10
III - Statut actuel et limites du site	10
IV - Historique de la conservation du site	10
V - Aspect foncier et maîtrise d'usage.....	11
VI - Cadre physique.....	11
B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	15
I - Etat initial	15
1 - Inventaires écologiques	15
2 - Inventaires socio-économiques	28
II - Analyse écologique.....	30
1 - Exigences des habitats et des espèces	30
2 - Dynamique et évolution actuelle	31
3 - Etat de conservation des habitats.....	32
4 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la conservation.....	33
5 - Vulnérabilité des habitats	35
6 - Hiérarchisation des enjeux de conservation	36
7 - Synthèse de la phase d'analyse	37
C - OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	39
I - Objectifs à long terme	39
1 - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats ».....	40
2 - Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités.....	40
3 - Sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne.....	40
II – Stratégies de gestion.....	41
III – Objectifs opérationnels	42
D – PROGRAMME D’ACTIONS.....	48
I – Les opérations de gestion	48
II - Le Plan de travail	57
BIBLIOGRAPHIE.....	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Parcellaire du site Natura 2000 des marais d'Athis	11
Tableau n°2 : Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats naturels	24
Tableau n°3 : Etat des connaissances sur la flore	25
Tableau n°4 : Synthèse de la valeur patrimoniale des espèces végétales	26
Tableau n°5 : Etat des connaissances sur la faune.....	26
Tableau n°6 : Synthèse de la valeur patrimoniale des espèces	27
Tableau n°7 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire.....	32
Tableau n°8 : Vulnérabilité des habitats	35
Tableau n°9 : Hiérarchisation des enjeux de conservation	36
Tableau n°10 : Récapitulatif des mesures de gestion proposées	49
Tableau n°11 : Plan de travail.....	58

LISTE DES ANNEXES

A - Informations générales sur le site

- Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000
- Annexe 2 : Fiche du site Natura 2000
- Annexe 3 : Fiches ZNIEFF "Marais d'Athis-Cherville"
- Annexe 4 : Plan du parcellaire cadastral
- Annexe 5 : Diagramme ombrothermique
- Annexe 6 : Carte géologique
- Annexe 7 : Carte du réseau hydrographique

B - Diagnostic écologique et préconisations de gestion

- Annexe 8 : Carte des unités écologiques sur le site Natura 2000
- Annexe 9 : Listes des espèces végétales du marais d'Athis
- Annexe 10 : Liste des espèces animales du marais d'Athis
- Annexe 11 : Carte des activités socio-économiques
- Annexe 12 : Dynamique de la végétation
- Annexe 13 : Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats faune flore »
- Annexe 14 : Fiches Actions et tableau de synthèse

C – Administratif

- Annexe 15 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local
- Annexe 16 : Compte rendu de la première réunion du Comité de Pilotage Local

PREAMBULE

PREAMBULE

I - LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats et des espèces sauvages animales et végétales nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) dans laquelle est mentionnée la notion de document d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000), ainsi que la priorité de la mise en œuvre des mesures de gestion grâce à une démarche contractuelle.

Le site du « Marais d'Athis » a été transmis à l'Union Européenne en raison de la présence d'habitats dont l'intérêt communautaire a été reconnu.

Les eaux oligo-mésotrophes calcaires à charophytes, la moliniaie, le marais à *Cladium mariscus*, la tourbière basse alcaline, la pelouse sèche sur calcaire, la mégaphorbiaie, la forêt alluviale d'aulnes et de frênes ainsi que la chênaie pédonculée sont des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui définit les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ».

La présence de ces huit habitats d'intérêt communautaire a déterminé le degré d'importance du site et donc son inscription au réseau Natura 2000.

II - LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document définissant les orientations de gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs utilisateurs du site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB).

Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive :

- identification des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Il est défini pour 6 ans et peut être reconduit en l'état ou après modifications, toujours sous contrôle et après validation du comité de pilotage local.

III - LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DU DOCOB

1 - L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°41 « Marais d'Athis », du Préfet de la Marne.

Celui-ci préside le comité de pilotage local pour le suivi de l'élaboration du DOCOB et est chargé de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage local. Le DOCOB devient opérationnel après avis favorable du comité de pilotage local.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est le financeur du DOCOB et est un des interlocuteurs privilégiés du Préfet et de l'opérateur local.

Les autres administrations concernées sont représentées au sein du comité de pilotage local.

2 - L'opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB

L'opérateur local est désigné par le comité de pilotage local sur proposition de la DIREN dans les comités départementaux Natura 2000. L'opérateur local est, en général, la structure ayant une participation dominante dans la gestion du site ou une compétence particulière par rapport à la problématique du site.

L'opérateur local est responsable de l'élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. Il est tenu de rédiger le DOCOB en réalisant lui-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences.

Il est également chargé de l'animation du DOCOB, en partenariat avec les services de l'Etat, en préparant et animant les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer l'ensemble des acteurs et des usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Il est non seulement chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les surcoûts engendrés par les mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifique et administratif et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L'opérateur local désigne, au sein de la structure, un chargé de mission coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d'être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Pour le site Natura 2000 n°41 du « Marais d'Athis», l'opérateur local désigné par le comité de pilotage local, chargé de l'animation et de la communication auprès de la population et des acteurs locaux est la commune d'Athis. La rédaction du document d'objectifs a été confiée au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de protéger et de gérer les milieux et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière ou d'usage des sites (acquisition, location ou convention) et qui, aujourd'hui, gère dans un cadre partenarial plus de 1600 hectares répartis sur 115 sites.

Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces naturels remarquables et des espèces menacées.

3 - Le comité de pilotage chargé du suivi du DOCOB

Le comité de pilotage local de ce site a été institué par l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2000. Il est présidé par le Préfet de la Marne. Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend les propriétaires, les exploitants, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB tous les 6 ans.

L'ensemble des partenaires institutionnels représentés au sein du Comité de Pilotage Local ont été désignés en fonction des particularités des sites.

Annexe 15 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 16 : Compte rendu de la première réunion du Comité de Pilotage Local

A - INFORMATIONS GENERALES

A - INFORMATIONS GENERALES

I - LOCALISATION

Le site Natura 2000 est situé sur la commune d'Athis, dans le département de la Marne (51). Cette commune est située à environ quinze kilomètres à l'est d'Épernay, vingt à l'ouest de Chalons en Champagne et trente au sud de Reims.

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

II - DESCRIPTION SOMMAIRE

Il s'agit d'une formation typique de marais de la Champagne crayeuse dans laquelle tous les stades évolutifs de la tourbière plate alcaline y sont représentés : tourbière active, moliniaie alcaline subatlantique, végétation à *Cladium mariscus*, roselières, pelouses sèches à *Bromus erectus*.

III - STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE

Le site du marais d'Athis est proposé au réseau Natura 2000 depuis 1997 (*annexe 2 : Fiche Natura 2000*). Seule la partie nord-est du marais, d'une superficie de 41 ha, a été retenue.

Cette désignation au titre de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » fait suite à l'inscription de 133 hectares de marais à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique initié en 1985, qui mettait déjà en avant la richesse et l'importance régionale de ce site (*annexe 3 : Fiche ZNIEFF « Marais d'Athis-Cherville »*).

IV - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

1920 : l'étude de la végétation de la Champagne crayeuse de J. Laurent souligne pour la première fois l'intérêt floristique exceptionnel du marais. Cet ouvrage constitue actuellement un témoin de la richesse potentielle du marais.

1985 : le marais d'Athis-Cherville est inscrit à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

1987 : « L'étude régionale complémentaire à l'inventaire des tourbières » du comité scientifique de l'URCANE commandée par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE), fait ressortir l'état de conservation alarmant des tourbières plates alcalines de la Champagne crayeuse. Elle fait également apparaître l'intérêt du site du marais d'Athis, classé deuxième tourbière d'intérêt régional après les marais de Saint-Gond.

1989 : la commune entame son remembrement. Consciente de l'intérêt du marais, celui-ci ne sera que très marginalement concerné par la procédure.

1990 : une étude sur le marais d'Athis-Cherville, réalisée par l'URCANE à la demande de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, met en évidence l'intérêt patrimonial du site et la nécessité d'une intervention.

1995 : le Conservatoire réalise une proposition de plan de gestion pour le marais d'Athis à la demande de la commune.

1997 : une partie du marais d'une quarantaine d'hectares est proposée pour intégrer le réseau Natura 2000.

V - ASPECT FONCIER ET MAITRISE D'USAGE

Toutes les parcelles qui relèvent d'un habitat de marais sont propriétés de la commune d'Athis. Le site englobe, en périphérie du marais, plusieurs secteurs cultivés.

Tableau n°1 : Parcellaire du site Natura 2000 des marais d'Athis

Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Superficie (ha)	Propriétaire(s)
B	210	Marais de l'Ile Pouillard	2,0640	Commune d'Athis
B	364	Marais de l'Ile Pouillard	15,6570	Commune d'Athis
B	374	Marais de l'Ile Pouillard	17,9898	Commune d'Athis
B	378	Marais de l'Ile Pouillard	2,7790	Commune d'Athis
B	380	Marais de l'Ile Pouillard	0,0008	Commune d'Athis
B	381	Marais de l'Ile Pouillard	0,0358	Commune d'Athis
B	382	Marais de l'Ile Pouillard	0,0348	Commune d'Athis
B	383	Marais de l'Ile Pouillard	0,1580	Commune d'Athis
B	388	Marais de l'Ile Pouillard	0,1820	Commune d'Athis
B	389	Marais de l'Ile Pouillard	0,0645	Commune d'Athis
Total			38,9	

Annexe 4 : plan du parcellaire du marais d'Athis

Deux secteurs des parcelles B374 et B364 sont cultivés et font l'objet d'un bail de location. Le reste du parcellaire est loué par l'Association Communale de Chasse Agréée d'Athis (ACCA).

VI - CADRE PHYSIQUE

1 - Climat

La Champagne-Ardenne se situe à la limite avec les influences continentales et océaniques (précipitations de 600mm/an).

Malgré une pluviosité un peu plus importante dans sa partie Est (Argonne), la Marne est un département au climat plutôt homogène.

L'ensoleillement y est médiocre (1600 à 1800 heures annuelles). La pluviométrie est répartie régulièrement au cours de l'année.

La température moyenne annuelle dans ce secteur est estimée au environ de 10°C (10,0°C à Reims, 10,3°C à Epernay).

Annexe 5 : Diagramme ombrothermique

2 - Géologie, Géomorphologie, Pédologie

Le marais d'Athis repose sur des alluvions datant du Quaternaire. Lors de la dernière transgression marine (transgression flandrienne), un remblaiement alluvial important a affecté les larges vallées champenoises (Marne, Seine, Aube et Aisne). Des graviers crayeux ont alors plus ou moins comblé toutes les petites vallées latérales aux grandes vallées citées précédemment.

La tourbière d'Athis repose donc principalement sur ces alluvions anciennes déposées par la Marne et ses affluents. Ces alluvions sont composées de graveluches de craie ainsi que de petits galets datant du Jurassique accompagnées de traces limoneuses jaunes.

Recevant régulièrement les eaux d'infiltration provenant des bassins versants, le lit de la Marne et de ses affluents est occupé par une nappe dont les oscillations sont suffisamment importantes pour inonder le terrain de la fin de l'hiver au milieu de l'été et garder, le reste de l'année, un niveau proche de la surface du sol (URCANE, 1990).

L'hydromorphie des vallées conditionne la répartition des sols. Alors que les moyennes terrasses situées en périphérie de la vallée de la Marne supportent des sols de type rendzine, le lit majeur de la Marne est occupé par des sols peu évolués, noyés une partie de l'année par les crues. Les sols des petites vallées affluentes sont quant à eux plutôt organiques de type gley ou pseudogley.

De tels milieux gorgés en eau toute l'année sont particulièrement favorables à l'installation d'hydrophytes, mousses en particulier, qui sont à l'origine des premières tourbières (J. Laurent, 1920).

Par la nature du substrat, les tourbières champenoises sont alcalines, la nappe souterraine apportant des eaux fortement minéralisées, surtout en hydrogencarbonate de calcium. Elles produisent une tourbe fibreuse, riche en cendres, ou dominent les débris des carex, joncs et mousses.

Les stades pionniers de la tourbière sont qualifiés de tourbière vivante (stade de formation de la tourbe). Ce stade présente une végétation basse avec des mousses et des phanérogames variées en mosaïque avec des mares et des flaques. Cette formation végétale était encore signalée en 1920 par J. Laurent mais a aujourd'hui quasiment disparu de la Champagne crayeuse avec les espèces patrimoniales qui la composent (*Drosera*, *Pinguicula*, *Eriophorum*, *Parnassia*...).

A ces stades succèdent ensuite les stades que J. Laurent qualifiait de tourbière morte (formation de la tourbe stoppée ou ralentie). En réalité, de nombreux intermédiaires réunissent ces deux stades, et presque partout ces groupements de type phragmitaie, cladiaie, cariçaie ont remplacé la tourbière vivante.

Annexe 6 : Carte géologique

3 - Hydrologie, Hydrogéologie

Le site Natura 2000 est situé dans la plaine alluviale de la Marne. Cette dernière est ramifiée par de nombreuses petites vallées où s'écoulent plusieurs ruisseaux tels que la Livre, le ruisseau de Gravelotte, les Tarnauds, la Somme-Soude ou celui de la Tranchée, un ruisseau artificiel creusé vers 1820 et le long duquel est situé le marais d'Athis.

La plaine alluviale est constituée de sables et de graviers calcaires surmontés de limons fluviatiles qui constituent un aquifère très important. Cet aquifère repose sur celui de la craie, formant ainsi une seule et même unité hydrogéologique dont le comportement hydrodynamique est indissociable (Laurain et coll., 1985). Le marais d'Athis-Cherville est alimenté par cette nappe d'où l'importance de conserver un niveau suffisant et une bonne qualité d'eau.

Annexe 7 : Carte du réseau hydrographique

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

I - ETAT INITIAL

1 - Inventaires écologiques

a - Unités écologiques

Annexe 8 : Carte des unités écologiques

- ✓ habitats anthropiques

Les chemins

Code Corine 86

Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 8,8 ha

Description : plusieurs chemins communaux sont englobés dans le périmètre du site Natura 2000. Ces chemins et leurs abords immédiats ne présentent pas d'intérêt floristique et d'enjeux aux regards de la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Valeur patrimoniale : nulle

Les cultures

Code Corine 82

Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 8,8 ha

Description : les limites du site Natura 2000 englobent plusieurs lambeaux de parcelles agricoles au nord et au sud du marais. Deux parcelles cultivées en céréales sont également présentes à l'intérieur du périmètre du site, ainsi qu'une culture à gibier (maïs) qui longe le ruisseau de la Tranchée.

Valeur patrimoniale : nulle

Les friches

Code Corine 87

Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 0,21 ha

Description : ce faciès correspond à une végétation perturbée par l'activité humaine. Cette végétation est dominée par la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), la Grande ortie (*Urtica dioica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Clématite (*Clematis vitalba*), quelques Consoudes (*Symphytum officinale*), parfois accompagnée de quelques arbustes (Sureau, Saules). Elle est présente sur une petite bande située au nord du site, dans un talus situé à l'interface avec les cultures. Elle se trouve également sur les remblais extraits pour creuser la mare et au sud du site dans une zone située en limite avec le chemin d'exploitation.

Valeur patrimoniale : nulle

Les secteurs à Solidage du Canada

Code Corine 87

Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 0,17 ha

Description : il s'agit d'une plante d'origine nord-américaine, naturalisée en France depuis plusieurs années. De nombreuses stations sont présentes sur la rive gauche du marais, soit par petites nappes isolées, soit couvrant des surfaces assez importantes. Dans ce dernier cas, le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) constitue des groupements invasifs monospécifiques dont l'extension doit être stoppée.

Valeur patrimoniale : nulle

- ✓ Habitats de prairie et pelouse

Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire

Code Corine 34.32

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : association du *Chloro-Brometum*
(alliance du *Mesobromion*)

Superficie : 0,32 ha

Description : les sécherons sont des buttes composées d'alluvions crayeuses qui présentent un faciès moins hydromorphe que la tourbière. A la faveur de ces affleurements de graviers crayeux peut s'installer une végétation herbacée relevant de la pelouse mésophile, dominée par le Brome érigé (*Bromus erectus*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*)...

Composition floristique : *Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum*, *Carex flacca*, *Koeleria pyramidata*, *Sanguisorba minor*, *Origanum vulgare*, *Euphorbia cyparissias*, *Galium verum*, *Carlina vulgaris*, *Platanthera chlorantha*, *Gymnadenia conopsea*, *Inula salicina*, *Orchis militaris*...

Valeur patrimoniale : cet habitat, inscrit à l'annexe I de la directive "Habitats", est considéré comme rare en Champagne-Ardenne et en voie de disparition. Bien que la valeur patrimoniale du site des marais d'Athis soit surtout liée à la présence d'habitats de la tourbière alcaline, la rareté de ce milieu au sein de la Champagne crayeuse et la typicité du cortège floristique de ces pelouses en fait un faciès à forte valeur patrimoniale.

Prairies à Molinie sur calcaire et argile

Code Corine 37.31

Code Natura 2000 : 6410

Correspondance phytosociologique : association du *Cirsio dissecti - Molinietum*
(alliance du *Molinion caeruleae*)

Superficie : 4,9 ha

Description : la moliniaie alcaline constitue un des groupements dominants sur le site. Il s'agit d'une des formations les plus riches floristiquement, dominée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), jouant le rôle d'interface entre la végétation des sécherons et le marais au sol plus humide.

Composition floristique : Molinia caerulea, Calamagrostis epigejos, Carex panicea, Carex tomentosa, Gentiana pneumonanthe, Scorzonera humilis, Tetragonolobus maritimus, Inula salicina, Potentilla tormentilla, Galium boreale...

Valeur patrimoniale : la moliniaie est inscrite à l'annexe I de la directive "Habitats", considérée comme très rare dans la région et en voie de disparition en France. De part son cortège floristique bien caractérisé et les importantes superficies occupées sur le site, la valeur patrimoniale de cet habitat est donc forte.

La mégaphorbiaie eutrophe

Code Corine 37.7

Code Natura 2000 : 6430

Correspondance phytosociologique : classe des *Convolvuletalia sepium*,
Glechometalia hederaceae

Superficie : 0,38 ha

Description : cette formation à hautes herbes se développe sur des secteurs frais à humides, sur sol minéralisé ou sur la tourbe asséchée. Il s'agit d'un faciès dégradé du marais à faible diversité floristique qui se développe dans les secteurs ayant subi des perturbations (fluctuation du niveau de nappe, minéralisation du sol).

Composition floristique : Symphytum officinale, Filipendula ulmaria, Urtica dioica, Lythrum salicaria, Eupatorium cannabinum, Galium aparine, Calystegia sepium, Convolvulus arvensis....

Valeur patrimoniale : cet habitat, inscrit à l'annexe I de la directive "Habitats", n'est pas très rare en Champagne-Ardenne. Les faciès présents sur le site Natura 2000 occupent de plus de faibles surfaces et présentent un cortège floristique mal caractérisé, résultant de la dégradation d'une magnocariçaie à *Carex elata*. La valeur patrimoniale de cet habitat est donc faible.

- ✓ Habitats de tourbières et marais

Les roselières

Code Corine 53.1

Correspondance phytosociologique : association du *Phragmitetum australis*
(alliance du *Phragmition australis*)

Superficie : 0,79 ha

Description : ce sont des formations dominées par les grands hélrophytes. Plusieurs types peuvent être distingués en fonction de la graminée sociale dominante : roselière à Roseau commun (*Phragmites australis*), à Baldingère (*Phalaris arundinacea*), à Massette (*Typha latifolia*), à Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*)...

Sur le site Natura 2000, ces formations sont dominées par le Roseau commun (*Phragmites australis*) et occupent des surfaces plutôt restreintes.

Composition floristique : Phragmites australis, Lythrum salicaria, Lysimachia vulgaris, Eupatorium cannabinum, Calamagrostis canescens, Scutellaria galericulata...

Valeur patrimoniale : cet habitat n'est pas inscrit à l'annexe I de la directive "Habitats", ni sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. Toutefois, cet habitat joue un rôle de corridor biologique entre des habitats communautaires ce qui lui confère une faible valeur patrimoniale.

Les magnocariçaies

Code Corine 53.2

Correspondance phytosociologique : association du *Caricetum ripariae* ou du *Caricetum elatae* en fonction de l'espèce dominante (alliance du *Magnocaricion*)

Surface : 0,33 ha (*Caricetum ripariae*) + 1,05 ha (*Caricetum elatae*)

Description : ce sont des formations dominées par de grandes Cypéracées. Il en existe deux types, en fonction de l'espèce dominante. Elles sont caractérisées par la présence soit de la Laîche des rives (*Carex riparia*), soit de la Laîche raide (*Carex elata*). Alors que le premier faciès est peu abondant, la magnocariçaie à Laîche raide (*Carex elata*) est bien représentée sur le site.

Elle est formée de grands touradons caractéristiques qui occupent les secteurs les plus humides, là où la nappe est subaffleurende en hiver et au printemps. *Carex elata* forme des peuplements serrés, coupés de profonds couloirs ou peuvent subsister, si l'éclaircissement est suffisant, des plantes relictuelles de la végétation antérieure. C'est pourquoi, sur le site, cette magnocariçaie est souvent accompagnée par le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la Marisque (*Cladium mariscus*), le Calamagrostis des marais (*Calamagrostis canescens*), l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*)... Ce type de magnocariçaie abrite donc potentiellement l'habitat de bas-marais alcalin (code Natura 7230).

Composition floristique : *Carex elata*, *Carex riparia*, *Lythrum salicaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Phragmites australis*, *Eupatorium cannabinum*, *Lycopus europaeus*.

Valeur patrimoniale : les magnocariçaies à Laîche des rives ne sont pas des formations rares en Champagne-Ardenne. Elles occupent de faibles surfaces sur le site et ne présente pas d'intérêt floristique fort. Leur valeur patrimoniale est donc faible.

En revanche, les magnocariçaies à Laîche raide, pouvant accueillir des espèces du bas marais alcalin, habitat très rare en Champagne-Ardenne, possèdent une forte valeur patrimoniale.

La tourbière basse alcaline

Code Corine 54.2

Code Natura 2000 : 7230

Correspondance phytosociologique : *Caricion davallianae*

▪ La schoenaie

Superficie : 0,03 ha

Description : la tourbière à Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) est le groupement optimum de la tourbière alcaline oligotrophe, c'est à dire qu'il correspond au stade de la tourbière active. C'est un groupement constitué d'espèces héliophiles, présent dans les zones tourbeuses, inondées en hiver et simplement mouillées l'été (GEOGRAM, 1996). Dans la moliniaie située la plus à l'est du site, *Schoenus nigricans* forme plusieurs petites taches denses de quelques mètres carrés, mais en dehors de l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), aucune des espèces du bas marais citées en 1990 dans l'étude du GREFFE n'y a été revue, vraisemblablement en raison des conditions hydriques défavorables en 2003 et 2004. Cet habitat est donc présent sous une forme très appauvrie dans certains secteurs du marais d'Athis et pourrait réapparaître si des conditions hydriques favorables étaient rétablies.

Composition floristique : *Schoenus nigricans*, *Juncus subnodulosus*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Carex hostiana*, *Cirsium dissectum*, *Epipactis palustris*, *Dactylorhiza pratermissa*, *Dactylorhiza incarnata*, *Oenanthe lachenalii*...

▪ La calamagrostaie à *Calamagrostis canescens*

Superficie : 0,7 ha

Description : ce faciès correspond à un stade dynamique dominé par le *Calamagrostis* des marais (*Calamagrostis canescens*). Il s'agit d'une graminée qui s'installe dans les secteurs en cours de minéralisation. Ce faciès correspond à une phase transitoire entre les systèmes tourbeux et les sols minéralisés.

La calamagrostaie correspond donc à un faciès de marais issu d'une perturbation (fluctuation de la nappe, décapage...).

Composition floristique : elle renferme de nombreuses espèces des roselières et des magnocariçaies. Les espèces qui la composent sont le *Calamagrostis* des marais (*Calamagrostis canescens*), la Laïche des rives (*Carex riparia*), la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), le Roseau commun (*Phragmites australis*), le Sénéçon des marais (*Senecio paludosus*), la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), la Consoude (*Symphytum officinale*), mais plusieurs espèces du bas-marais peuvent y être rencontrées comme la Laïche raide (*Carex elata*), le Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*...). Ce milieu abrite donc potentiellement l'habitat du bas marais alcalin.

▪ La magnocariçaie à *Carex elata*

Superficie : 1,05 ha

La Laïche raide est un hémicryptophyte cespiteux qui forme des touradons. Il forme des peuplements serrés, coupés de profonds couloirs où peuvent subsister, si l'éclairement est suffisant, des plantes relictuelles de la végétation antérieure et donc du bas-marais. Ils peuvent alors renfermer plusieurs espèces assez rares comme le Peucedan des marais (*Peucedanum palustre*), l'Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*), l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), le Sénéçon des marais (*Senecio paludosus*).

Valeur patrimoniale : l'habitat du bas marais alcalin, inscrit à l'annexe I de la Directive "Habitats", est considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. Malgré un cortège floristique dégradé, la schoenaie, la calamagrostaie et les cariçaies à *Carex elata* possèdent une forte valeur patrimoniale.

Marais calcaire à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana*

Code Corine 53.3

Code Natura 2000 : 7210

Correspondance phytosociologique : association du *Cladietum marisci*
(alliance du *Caricion elatae*)

Superficie : 4,7 ha

Description : la cladiaie occupe les secteurs encore les plus humides du marais. Cette association fortement dominée par la Marisque (*Cladium mariscus*) correspond certainement au stade climacique de la tourbière alcaline de vallée (GREFFE, 1992).

Composition floristique : Cladium mariscus, Calamagrostis canescens, Phragmites australis, Lythrum salicaria, Eupatorium cannabinum, Mentha aquatica, Lysimachia vulgaris, Juncus subnodulosus, Thalictrum flavum, Iris pseudacorus...

Valeur patrimoniale : inscrite à l'annexe I de la directive "Habitats", la cladiaie est considérée comme très rare dans la région. Occupant des surfaces importantes sur le site et présentant un cortège floristique bien caractérisé, la valeur patrimoniale de cet habitat est forte.

- ✓ Habitats pré-forestiers et forestiers

La fruticée

Code Corine 31.8

Correspondance phytosociologique : alliance du *Berberidion*

Superficie : 1,22 ha

Description : il s'agit d'une formation arbustive très localisée, correspondant à un faciès d'embroussaillage des sécherons et des moliniaies les plus sèches.

Composition floristique : Crateagus monogyna, Prunus spinosa, Cornus sanguinea, Corylus avellana, Rhamnus cathartica,...

Valeur patrimoniale : cet habitat correspond à un faciès de dégradation des sécherons. Les possibilités de reconversion de cet habitat en pelouse sèche permettent de lui attribuer une certaine valeur patrimoniale, restant faible toutefois.

La saulaie basse

Code Corine 44.92

Correspondance phytosociologique : alliance du *Salicion cinereae*

Superficie : 4 ha

Description : les broussailles parsemées au sein de la tourbière et qui l'envahissent progressivement constituent un stade préforestier, c'est à dire le premier stade de colonisation du marais par les ligneux. Ce sont des formations pauvres floristiquement, dominées presque exclusivement par le Saule cendré (*Salix cinerea*).

Composition floristique : Salix cinerea, Frangula alnus, Populus tremula, accompagnés par Cornus sanguinea et Betula pendula à l'interface avec le Berberidion...

Valeur patrimoniale : cet habitat correspond à un faciès d'embroussaillage des milieux typiques du marais. Les possibilités de reconversion de cet habitat vers ceux du bas-marais permettent également de lui attribuer une faible valeur patrimoniale.

La bétulaie

Code Corine 41.B11

Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 5,72 ha

Description : il s'agit d'un boisement paraclimacique dominé par le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) qui se développe sur substrat tourbeux en voie d'assèchement. La bétulaie succède à la saulaie basse. Elle est assez abondante sur le site en limite avec les moliniaies ou les cladiaies.

Composition floristique : *Betula pendula*, *Populus tremula*, *Fraxinus excelsior*, *Cornus sanguinea*, *Molinia caerulea*...

Valeur patrimoniale : ce boisement est abondant sur le site et présente souvent dans sa strate herbacée des espèces de la moliniaie ou du sécheron. Les possibilités de reconversion de cet habitat en habitats d'intérêt communautaire conduisent donc à lui attribuer une faible valeur patrimoniale.

La forêt alluviale résiduelle

Code Corine 44.3

Code Natura 2000 : 91E0

Correspondance phytosociologique : alliance de l'*Alno-Padion*

Superficie : 11,2 ha

Description : il s'agit d'un boisement bien représenté surtout au nord-est du site, dominé par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et accompagné d'Aulnes (*Alnus glutinosa*), qui s'installe dans les zones basses subissant des inondations par la remontée de la nappe phréatique.

Composition floristique : *Fraxinus excelsior*, *Alnus glutinosa*, *Ulmus minor*, *Rubus caesius*, *Carex riparia*, *Carex elata*, *Symphitum officinale*, *Urtica dioica*...

Valeur patrimoniale : cet habitat est inscrit à l'annexe I de la directive "Habitats", considéré comme rare en Champagne-Ardenne car menacé par les aménagements forestiers. Cet habitat occupe une superficie importante sur le site, présente encore un cortège floristique caractéristique malgré quelques dégradations locales dues à l'assèchement du marais et possède donc une forte valeur patrimoniale.

La chênaie pédonculée subatlantique et médio-européenne

Code Corine 41.24

Code Natura 2000 : 9160

Correspondance phytosociologique : alliance du *Carpinion betuli*

Superficie : 1,2 ha

Description : il s'agit d'un boisement toujours dominé par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) mais avec disparition de l'Aulne et accompagné du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), situé sur des terrasses plus sèches du marais ou à proximité des sécherons ou des moliniaies. La strate herbacée est peu abondante et peu diversifiée en raison d'un envahissement de la strate arbustive par le Noisetier (*Coryllus avellana*).

Composition floristique : Fraxinus excelsior, Quercus robur, Betula pendula, Acer campestre, Coryllus avellana, Cornus sanguinea, Hedera helix, Brachypodium sylvaticum, Glechoma hederacea...

Valeur patrimoniale : la chênaie pédonculée est un habitat inscrit à l'annexe I de la directive Habitats. La faible surface occupée par ce boisement et la présence d'un cortège floristique assez pauvre lui confère une valeur patrimoniale moyenne.

✓ Habitats aquatiques

Les eaux libres

Code Corine 22.1
Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 0,01 ha

Description : cet habitat est présent dans une mare sur le site, creusée au sein d'une moliniaie.

Valeur patrimoniale : il s'agit du seul point d'eau présentant une nappe d'eau libre sur le site Natura 2000. Il pourrait accueillir l'habitat communautaire de végétation à Chara sp., ce qui lui confère une certaine valeur patrimoniale, restant faible toutefois.

Le ruisseau de la Tranchée

Code Corine 53.4
Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 0,65 ha

*Description : le marais d'Athis est drainé sur toute sa longueur par un ruisseau rectiligne de faible profondeur. Les eaux de ce ruisseau accueillait autrefois un cortège floristique assez riche composé par le Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*), la Véronique mouron d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*), la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), plusieurs espèces de Callitriches... Cette végétation c'est fortement appauvrie avec la diminution du niveau d'eau dans le ruisseau, aujourd'hui fortement colonisé par l'Ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*)*

Composition floristique : Apium nodiflorum, Veronica anagallis-aquatica...

Valeur patrimoniale : il s'agit d'un habitat non inscrit à l'annexe I de la directive Habitats, non listé sur les listes rouges de Champagne-Ardenne dont la valeur patrimoniale est faible.

Habitat des eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp

Code Corine 22.12 x 22.44
Code Natura 2000 : 3140
Correspondance phytosociologique : Classe des *Charetea fragilis*

Surface : /

Description : cet habitat signalé dans la fiche descriptive du site Natura 2000 n'a pas été trouvé lors des prospections de terrain. Les algues du genre Chara peuvent être rencontrées dans les eaux riches

en bases dissoutes, très claires et non polluées, stagnantes ou à faible courant. La baisse du niveau de la nappe a certainement contribué à faire disparaître ces espèces qui étaient peut-être présentes autrefois dans le ruisseau ou dans certains points d'eau du marais.

Le rétablissement de conditions hydriques favorables pourrait permettre à cet habitat de réapparaître.

Composition floristique : Chara spp.

Valeur patrimoniale : cet habitat, inscrit à l'annexe I de la directive Habitats, est considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. La valeur de cet habitat est donc forte.

Tableau n°2 : Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats naturels

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	% de la surface totale	Valeur patrimoniale
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (24,48 hectares soit 51,79% de la surface totale du site Natura 2000)						
Formations herbeuses sèches et faciès d'embuissonnement *	34.32	6210*	R	0,32	0,68	★★★
Prairies à Molinie sur calcaire et argile	37.31	6410	RR	4,9	10,37	★★★
Mégaphorbiaie eutrophe	37.7	6430	AC	0,38	0,8	★
Tourbière basse alcaline	54.2	7230	RR	1,78	3,7	★★★
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i> *	53.3	7210*	RR	4,7	9,94	★★★
Forêt alluviale résiduelle *	44.3	91E0*	R	11,2	23,69	★★★
Chênaie pédonculée sub-atlantique et médio-européenne	41.24	9160	RRR	1,2	2,54	★★
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	22.12 x 22.44	3140	RR	/	/	★★★
Habitats non inscrits à la Directive (22,79 hectares soit 48,21% de la surface du site Natura 2000)						
Roselières	53.1	/	/	0,79	1,67	★
Magnocariçaies	53.2	/	/	0,33	0,7	★
Fruticée	31.8	/	/	1,22	2,58	★
Saulaie	44.92	/	/	4	8,46	★
Bétulaie	41.B1	/	/	5,72	12,10	★
Ruisseau de la tranchée	53.4	/	/	0,65	1,38	★
Cultures	82	/	/	8,8	18,62	0
Friches	87	/	/	0,21	0,44	0
Secteurs à <i>Solidago canadensis</i>	87	/	/	0,17	0,36	0
Chemins communaux	86	/	/	0,9	1,9	0

Légende : **8130*** : Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare, « AC » habitat assez commun

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Sur l'ensemble du site, huit formations végétales, occupant une surface de 24,5 ha, relèvent d'un habitat de la Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore » qui définit les habitats nécessitant la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

b - FloreTableau n°3 : Etat des connaissances sur la flore

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Champignons	/	/	Nul
Algues	URCANE GEOGRAM	1990 1996	Faible
Lichens	/	/	Nul
Bryophytes (Mousses)	URCANE Laurent J.	1990 1920	Nul
Ptéridophytes (Fougères)	CPNCA URCANE	1995 1990	Faible
Phanérogames (Plantes à fleurs)	GEOGRAM CPNCA URCANE URCANE Laurent J.	1996 1995 1990 1985 1920	Bon

Peu d'études existent sur l'ensemble des groupes de la flore du marais d'Athis.

Les plantes à fleurs (phanérogames) constituent le groupe le mieux connu.

Les faibles connaissances sur les algues sont limitées au genre *Chara* qui peuvent être rencontrées dans les eaux oligotrophes calcaires.

Les connaissances sur les fougères (ptéridophytes) correspondent à des observations ponctuelles effectuées sur le site (Ophioglosse notamment).

Les champignons, les mousses et les lichens n'ont pas fait l'objet d'inventaires.

Annexe 9 : Liste des espèces végétales

Au total, sur l'ensemble du marais, 176 espèces végétales ont été mentionnées dans la bibliographie ou observées lors des prospections de terrain.

Sur la partie concernée par la Directive « Habitats-Faune-Flore », à l'issue des prospections de 2003 et 2004, 122 espèces ont été recensées.

Une comparaison avec les listes de J. Laurent montre un net appauvrissement de la flore avec la disparition de *Hippuris vulgaris* et de *Baldellia ranunculoïdes*, présents autrefois dans le lit du ruisseau.

La disparition d'*Orchis palustris* et de *Spiranthes aestivalis*, autrefois signalées dans les secteurs de bas-marais, vient renforcer ce constat et témoigne des dégradations qu'a subi cette tourbière.

Aucune des espèces rencontrées sur le site Natura 2000 n'est inscrite sur les listes de protection régionales ou nationales, ou dans l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Toutefois, beaucoup d'espèces végétales sont inféodées aux marais et certaines espèces possèdent un fort degré de rareté pour la région Champagne-Ardenne, justifiant leur protection et leur prise en compte dans ce document.

Tableau n°4 : Synthèse de la valeur patrimoniale des espèces végétales

Domaines	Nombre d'espèces	Europe	France	Champagne-Ardenne			
		AnII	Protection	Protection	Liste rouge	Degré de rareté	
						R	RR
Phanérogames	176	/	/	/	/	9	11

c - Faune

Tableau n°5 : Etat des connaissances sur la faune

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Oiseaux	CPNCA	1995	Bon
	URCANE	1990	
Mammifères	CPNCA	1995	Faible
	URCANE	1990	
Amphibiens	CPNCA	1995	Faible
Reptiles	/	/	Nul
Arthropodes	/	/	Nul
Mollusques	/	/	Nul

Les connaissances faunistiques du site sont très limitées en dehors de l'avifaune qui a fait l'objet de nombreuses observations et constitue donc le groupe le mieux connu.

Concernant les mammifères, les données sont limitées aux espèces chassables. Il n'existe aucune donnée concernant les rongeurs ou les chiroptères, pourtant certainement présents sur le site.

Chez les amphibiens, seule la Grenouille verte, espèce très ubiquiste a été observée, mais le marais accueille certainement d'autres espèces.

Les autres groupes n'ont pas fait l'objet d'inventaires, et de grosses lacunes sont à combler dans des domaines qui pourraient s'avérer être de bons bio-indicateurs de la qualité biologique du site (Odonates, Orthoptères...).

Annexe 10 : Liste des espèces animales

✓ L'avifaune

95 espèces, nicheuses ou non, ont été inventoriées sur l'ensemble du marais au cours des vingt dernières d'années.

Sur la partie concernée par la Directive "Habitats-Faune-Flore", 88 espèces ont été signalées dans le même intervalle de temps.

Certaines espèces ont vu leur effectif régresser avec la baisse du niveau d'eau dans le marais (Hibou des marais, Locustelle luscinoïde, Bécassine des marais...), mais leur présence peut toujours s'avérer possible en passage migratoire ou si les actions de gestion recréent des biotopes favorables pour leur nidification.

Soixante de ces espèces bénéficient d'une protection au niveau national.

✓ Les mammifères

7 espèces sont connues sur le site. Aucune n'est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Des inventaires complémentaires pourraient permettre de compléter cette liste, notamment en ce qui concerne les chiroptères et les rongeurs.

✓ Les amphibiens

Seule la grenouille verte, inscrite à l'annexe V de la Directive "Habitats" (prélèvement et exploitation susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion) a été observée sur le site. Mais au vu du potentiel des marais d'Athis-Cherville, d'autres espèces sont certainement présentes comme le Crapaud commun, la Salamandre tachetée...

✓ Les arthropodes/ les mollusques

Aucune donnée concernant ces groupes n'est disponible. Des inventaires sont à prévoir pour ces taxons non étudiés, plus particulièrement les Odonates, les Orthoptères et les Lépidoptères.

Tableau n°6 : Synthèse de la valeur patrimoniale des espèces

Domaines	Nombre d'espèces	Dir Habitats		Dir Oiseaux	France	Champagne-Ardenne		
		An.II	An.IV	An.I	Protection nationale	Liste rouge	Niveau de rareté	
							Très rare	Rare
Avifaune	88	/	/	6	60	18	6	5
Mammifères	7	/	/	/	/	/	/	/
Amphibiens	1	/	/	/	/	/	/	/
Reptiles	/	/	/	/	/	/	/	/
Arthropodes	/	/	/	/	/	/	/	/
Mollusques	/	/	/	/	/	/	/	/

2 - Inventaires socio-économiques

a - Vocations et usages passés du site (Maucourt P., comm. pers. et CPNCA, 1995)

On connaît peu d'éléments antérieurs au XIX^e siècle. L'histoire du marais est mieux connue à partir de 1827, année où le maire de la commune d'Athis reçoit la médaille d'or pour l'aménagement de son marais. Le ruisseau dit de « la Tranchée » est aménagé, des chemins et des ponts le traversent, tandis que des fossés « assainissent » le marais. L'un cerne le marais, dessinant la limite entre le marais et les cultures, les autres, perpendiculaires au ruisseau, drainent cet espace. Puis, le long des fossés et du ruisseau ont été plantés des peupliers. En 1870, afin de payer la dette de guerre, la commune d'Athis procède à l'abattage des peupliers (CPNCA, 1995).

Le marais d'Athis constituait aussi une ressource pour la population locale. Ainsi, les parties les plus basses et les plus hydromorphes du marais étaient fauchées pour produire de la litière pour le bétail. Il existait, en effet, des pâtures autour d'Athis qui ont été progressivement remplacées par des cultures intensives. Les zones de bois étaient utilisées pour le bois de fauchage.

A l'inverse, les parties les plus hautes et les plus sèches servaient de jardins aux habitants d'Athis qui cultivaient ces parcelles. Le marais était divisé en plusieurs lots qui étaient ensuite loués. Cette pratique du "bail des jardins des marais" existe d'ailleurs encore aujourd'hui mais sur des portions de marais non inscrites dans le périmètre du site proposé au réseau Natura 2000.

Les fossés qui entourent le marais étaient plantés en saules. Ces derniers ont été utilisés en vannerie pour fabriquer des paniers pour emballer les bouteilles de champagne. Cette activité a cessé juste avant la seconde guerre mondiale, entraînant du même coup l'abandon de l'entretien des canaux et l'envahissement du marais par le Saule.

Le marais n'a, à aucun moment, été affecté par des activités d'extraction de tourbe ou d'autres matériaux, ce qui lui a, sans aucun doute, permis de conserver son bon état général de conservation.

Le site a régulièrement fait l'objet de pratiques d'écobuages. Ce brûlis était réalisé par les chasseurs pour maintenir le milieu ouvert. Il n'était jamais réalisé deux années de suite sur le même secteur ce qui a certainement limité l'impact d'une telle opération sur le milieu. L'écobuage s'apparentait plus à un écobuage de restauration des milieux fermés qu'un écobuage d'entretien régulier.

b - Vocation et usages actuels du site

Annexe 11 : Carte des activités socio-économiques

✓ Gestion communale

L'ensemble des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 est propriété de la commune d'Athis. La commune intervient pour de petites opérations : entretien des plantations et de petits secteurs de bois, restauration et maintenance de l'ouvrage hydraulique installé sur le ruisseau de la Tranchée... Les moyens pouvant être mobilisés par la commune restent faibles et ne permettent pas de mettre en œuvre actuellement une gestion pérenne sur l'ensemble du site.

De plus, la commune ne souhaite pas une forte fréquentation du marais.

✓ La chasse

Les parcelles communales du marais sont louées à l'association communale de chasse agréée (A.C.C.A.) d'Athis, représentée par Monsieur Bernard Machet, son Président.

Les espèces chassées sont celles inscrites sur le plan de chasse (Chevreuil) ainsi que les nuisibles ou les espèces susceptibles de ravager les cultures (Lapin, Sanglier, Renard, Mustélidés).

Les populations de lapins ont fortement augmentées mais elles restent très difficiles à chasser puisque la plupart du temps vivant dans les zones embuissonnées ou des secteurs de roselières.

L'ACCA engage régulièrement d'autres opérations sur le site :

- gyrobroyage de plusieurs lignes et layons ;
- nettoyage manuel du fossé drainant ;
- abattage, nettoyage, et exportation des chablis après les tempêtes de décembre 1999.

✓ L'agriculture

Autour du marais, l'environnement est avant tout celui de l'agriculture : orge, blé, maïs, betterave...

Deux parcelles communales du site Natura 2000 sont louées à Monsieur Schelfhout, agriculteur habitant Athis, pour la culture des céréales.

Une culture à gibier (maïs) est également présente le long du ruisseau de la Tranchée. L'objectif de cette culture est de maintenir les animaux à l'intérieur du marais et limiter les dégâts occasionnés sur les cultures voisines. La société de chasse d'Athis se charge de l'entretien de cette culture.

✓ Le Syndicat intercommunal des Tarnauds

Le Syndicat des Tarnauds intervient sur l'ensemble du réseau hydrographique de son secteur. Il entreprend des opérations d'entretien du cours d'eau : entretien de ripisylves, enlèvement des embâcles...

c - Vocation et usages futurs

Aucun changement dans les usages actuels n'est prévu par la commune.

Aucun projet de valorisation touristique n'est pour le moment souhaité.

d - Périmètres réglementaires

✓ P.O.S./P.L.U.

Le marais d'Athis est inscrit au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en zone NC, c'est à dire zone à protéger en raison de la valeur agricole des sols. Aucune révision ou passage à un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) n'est prévu.

✓ Communes éligibles à l'Objectif 2

La commune d'Athis est située dans la zone de soutien transitoire de l'Objectif 2 qui permet, entre autre, d'obtenir des moyens financiers dans le cadre des fonds FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) pour la protection de la biodiversité (Axe 5 - Mesure 3).

✓ Périmètres liés à l'enjeu « Eau »

Zones vulnérables à la pollution par des nitrates d'origine agricole « Directive Nitrates » : Comme tout le département de la Marne, le site Natura 2000 est compris dans cette zone. Dans celle-ci, des programmes d'actions portant sur les pratiques agricoles doivent être élaborés et comprendre des mesures visant à réduire la pollution des eaux par les nitrates.

II - ANALYSE ECOLOGIQUE

1 - Exigences des habitats et des espèces

a - un niveau d'eau suffisant

Le critère essentiel en terme d'exigence écologique pour les habitats d'intérêt communautaire (excepté les secteurs de sécherons) et pour toutes les espèces inféodées est le maintien d'un sol mouillé tout au long de l'année.

La conservation de plusieurs habitats de la directive "Habitats-Faune-Flore" est directement liée au maintien d'un niveau de nappe suffisamment élevé. Toutefois, leurs exigences vis à vis de cette contrainte hydrique sont différentes :

- présence d'eau nécessaire toute l'année avec variation estivale de la profondeur : habitat à *Chara sp.*
- nappe d'eau affleurante en été, submergeante l'hiver : tourbière basse alcaline, cladiaie, aulnaie-frênaie
- assèchement estival: moliniaie, mégaphorbiaie, frênaie-chênaie.

b - des milieux herbacés ouverts

Autrefois, le marais était entretenu au travers de pratiques agropastorales traditionnelles (fauchage, pâturage extensif). La baisse du niveau de la nappe et l'abandon de pratiques agro-pastorales pour une agriculture intensive ont favorisé l'embroussaillage progressif du milieu.

En l'absence d'entretien, les buissons gagnent du terrain et engendrent une diminution de la lumière au sol. Les espèces héliophiles et/ou qui sont inféodées aux milieux ouverts régressent fortement.

La litière s'accumule au fil des années. L'horizon superficiel du sol se minéralise progressivement et le cortège floristique s'appauvrit irrémédiablement.

c - une bonne qualité d'eau

L'habitat de végétation benthique à *Chara sp.* est très sensible aux phénomènes d'eutrophisation de l'eau ou de pollution (matière organique, hydrocarbures...). La qualité de l'eau doit donc être surveillée pour restaurer cet habitat.

d - "naturalité" des peuplements forestiers

Différents critères jouent un rôle primordial dans le bon état de conservation de ces deux peuplements forestiers :

- la présence de bois mort et sénescents ainsi que des arbres de est favorable à l'entomofaune saproxylophage ainsi qu'à l'avifaune cavernicole ;
- le mélange d'essences typiques, la diversité d'âge et de structure (régulière, irrégulière) des peuplements évitent une homogénéisation du peuplement ;
- la régénération naturelle assure un renouvellement progressif du milieu en favorisant les essences indigènes ;
- enfin les clairières et les lisères étagées favorisent le développement d'une faune et d'une végétation spécifique ;
- le caractère mouillé des sols forestiers (cf. a. ci dessus) doit être préservé pour maintenir ces deux habitats en bon état de conservation.

2 - Dynamique et évolution actuelle

La tourbière à *Schoenus nigricans* est le groupement optimum de la tourbière alcaline oligotrophe, c'est à dire qu'il correspond à la tourbière active où la formation de tourbe est effective.

L'assèchement progressif du marais par atterrissement peut faire progressivement évoluer le système du bas-marais vers différents groupements. Ainsi, la cladiaie, qui peut être assimilée au stade climacique de la roselière turficole, occupe les secteurs encore les plus humides. D'autres hélophytes, tels les Cypéracées peuvent s'installer dans les secteurs de bas-marais ou sur sol minéralisé pour former les peuplements caractéristiques des magnocariçaies.

Dans les secteurs plus secs, on trouve des prairies à *Molinia caerulea*, jouant le rôle d'interface entre le marais et les pelouses sèches thermophiles des sécherons.

Enfin, les actions combinées de l'assèchement du marais et de la dynamique naturelle d'embroussaillage contribuent à boiser le milieu.

L'installation de la saulaie basse, qui constitue le stade pré-forestier, précède le développement de la boulaie sur tourbe (stade paraclimacique) ou des divers boisements alluviaux.

Annexe 12 : Evolution des milieux naturels

3 - Etat de conservation des habitats

Tableau n°7 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Type d'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation	Remarques
Formations herbeuses sèches et faciès d'embroussaillage (6210*)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	Cet habitat n'est plus composé que de petits fragments en marge des moliniaies. La progression importante de la bétulaie et de la fruticée explique cette fragmentation
	Embroussaillage	Bon : 5-25% d'embroussaillage Moyen : 25-50% Mauvais : >50%		
Prairie à Molinie sur calcaire et argile (6410)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Cet habitat couvre de grandes superficies au cortège floristique typique. Toutefois, les moliniaies situées au nord du site sont petit à petit envahies par la bétulaie, la saulaie, la fruticée et localement on assiste à un envahissement par <i>Solidago canadensis</i>
	Embroussaillage	Bon : 5-25% d'embroussaillage Moyen : 25-50% Mauvais : >50%		
Mégaphorbiaie eutrophe (6430)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	La mégaphorbiaie constitue un faciès dégradé du marais. Son cortège est de plus peu typique et peu diversifié
	Embroussaillage	Bon : 5-25% d'embroussaillage Moyen : 25-50% Mauvais : >50%		
Bas-Marais alcalin (7230)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	La schoenaie, stade optimal du bas-marais, n'est plus observable que sous une forme appauvrie. Quelques espèces typiques sont présentes au sein d'autres formations parfois elles-mêmes très dégradée (la magnocariçaie à <i>Carex elata</i> située au Nord est totalement embroussaillée). Le sol est également très sec, mettant en évidence le niveau de nappe insuffisant
	Embroussaillage	Bon : 5-25% d'embroussaillage Moyen : 25-50% Mauvais : >50%		
	Niveau de la nappe	Bon : suintements Moyen : sol humide Mauvais : sol sec		
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i> (7210*)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Cet habitat est très bien représenté sur le site et possède encore un cortège floristique typique. L'envahissement par les nitrophiles, saules et bourdaines est toutefois à surveiller.
	Embroussaillage	Bon : 5-25% d'embroussaillage Moyen : 25-50% Mauvais : >50%		
	Niveau de la nappe	Bon : suintements Moyen : sol humide Mauvais : sol sec		
	Envahissement par les nitrophiles	Bon : 5-25% de nitrophiles Moyen : 25-50% Mauvais : >50%		
Forêt alluviale résiduelle (91E0*)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Cet habitat est encore très bien caractérisé mais le bas niveau de la nappe conduit localement à un appauvrissement de la strate herbacée
	Niveau de la nappe	Bon : suintements Moyen : sol humide Mauvais : sol sec		
Chênaie pédonculée sub-atlantique (9160)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	Cet habitat est dominé par le Frêne et envahi par le Noisetier dans sa sous strate.
Végétation benthique à <i>Chara sp.</i> (3140)	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☹	Les espèces qui composent cet habitat n'ont pas été vues lors des prospections mais étaient signalées il y a quelques années et sont donc encore potentiellement présentes

Critères d'évaluation : en **gras**, les critères retenus pour la définition de l'état de conservation sur le site

Etat de conservation : ☺ : bon, ☺ : moyen, ☹ : mauvais

4 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la conservation

a - Tendances « naturelles »

✓ dynamique naturelle de boisement

La dynamique végétale naturelle conduit à un boisement spontané et d'autant plus rapide que le marais est en voie d'assèchement comme tel est le cas pour le marais d'Athis. En effet, tant que les facteurs hydrologiques (hauteur de la nappe, asphyxie du sol) bloquent le processus de boisement, la tourbière peut se développer.

Une modification d'un des facteurs énoncés précédemment peut permettre l'implantation d'arbustes puis d'arbres.

Ces zones sont d'abord envahies par des saules bas, puis des bouleaux viennent s'installer, pouvant ensuite couvrir de très grandes étendues

✓ extension de *Solidago canadensis*

Cette espèce se cantonne pour l'instant sur la rive gauche du ruisseau de la Tranchée. Elle est présente par petites taches isolées, ou dans certains secteurs, en nappe dense et monospécifique. L'extension de cette espèce peut causer à long terme des risques d'envahissement préjudiciable pour le maintien de la biodiversité des habitats d'intérêt communautaire.

b - Tendances directement induites par l'homme

✓ l'assèchement du marais

Le creusement au XIX^e siècle du ruisseau de la Tranchée a joué un rôle majeur dans l'assèchement progressif du marais. En effet, ce petit cours d'eau rectiligne agit comme un axe drainant qui assèche le marais. Il accueillait encore il y a quelque temps une flore relativement intéressante ainsi qu'un peuplement piscicole qui ont aujourd'hui disparu avec la baisse du niveau d'eau.

Le ruisseau a également fait l'objet d'un curage profond il y a une vingtaine d'années, réalisé par le Syndicat des Tarnauds, et qui a contribué à la baisse du niveau de la nappe en augmentant le drainage.

Cette baisse du niveau de la nappe, si elle est trop importante et prolongée, est responsable de la dégradation de la tourbe, qui une fois exondée, se minéralise. Les espèces turficoles (qui vivent sur la tourbe) disparaissent alors au détriment d'autres, nitrophiles, plus compétitives et envahissantes.

La baisse du niveau de la nappe contribue, de plus, à accentuer les phénomènes de boisement naturel.

✓ la pollution des eaux superficielles

Pendant longtemps le marais d'Athis a récupéré les eaux de ruissellement, chargées en phytosanitaires, provenant des coteaux cultivés pour la vigne sur la commune d'Avize.

La mise en place d'une station d'épuration il y a 15 à 20 ans devait répondre à cette problématique, mais il y a quelques années, en période d'inondation et de vendange, un dysfonctionnement de la station d'épuration occasionnait de fortes pollutions des eaux sur le marais. Le problème est

aujourd'hui en voie de résolution puisqu'une nouvelle station d'épuration est en train d'être construite. Il conviendra cependant de surveiller régulièrement la qualité de l'eau.

✓ l'abandon des pratiques de gestion des milieux

Le marais constituait autrefois une ressource pour les habitants d'Athis. La fauche pour la fourniture de litière pour le bétail et l'utilisation des parties les plus sèches pour le jardinage ont certainement contribué au maintien du marais ouvert. Au début du siècle, les surfaces boisées étaient en effet encore très rares.

Depuis la fin de ces activités, le marais évolue progressivement vers les stades préforestiers (saulaie, fruticée) et forestiers (aulnaie-frênaie, chênaie-frênaie, bétulaie)

De nos jours, le marais est géré par la commune d'Athis et l'ACCA. Des layons sont donc pratiqués ponctuellement dans les endroits les plus accessibles.

Une gestion par brûlis a également été réalisée afin de lutter contre l'embroussaillage par les Bourdaines et les Saules. Il faut toutefois utiliser cette technique de gestion avec parcimonie car elle peut être responsable d'un appauvrissement marqué de la flore.

De la même façon, les boisements du site sont entretenus. Des éclaircies sont réalisées dans les formations les plus denses et des layons créés dans certains secteurs occupés par de la saulaie ou de la fruticée.

✓ l'agriculture

Les cultures situées dans et à l'extérieur du périmètre Natura 2000 peuvent avoir un impact sur les habitats (impact des amendements et phytosanitaires).

✓ l'écobuage

L'écobuage qui a régulièrement été pratiquée sur de nombreux marais de la région afin d'entretenir les secteurs de marais ouverts peut-être une opération traumatisante.

Cette opération engendre une destruction importante et immédiate de la faune associée au milieu (larve et ponte d'insectes, nid d'oiseaux...). De plus, si elle n'est pas réalisée avec un niveau d'eau suffisant, le sol de nature tourbeuse peut se minéraliser voir se consumer ce qui a un impact dévastateur sur le milieu.

Cependant, cette opération d'« entretien » est réalisé sur certains secteurs depuis parfois plusieurs siècles et des habitats naturels remarquables peuvent être observés sur de nombreux sites. Il semblerait même que certains habitats puissent être favorisés par le feu notamment les faciès de marais à *Cladium mariscus*, cette dernière étant une pyrophite (espèce favorisée par le feu).

Il convient cependant de rester très prudent sur les impacts réels de l'écobuage sur le milieu car très peu d'études ont été engagées sur ce sujet. Mais plusieurs gestionnaires commencent à reconsidérer cette pratique traditionnelle qui si elle est pratiquée exceptionnellement pour de la restauration de milieu fermés permettrait d'obtenir des résultats globalement positifs.

5 - Vulnérabilité des habitats

La vulnérabilité prend en compte la fragilité propre des habitats et des espèces par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs de conservation) dans le contexte du site Natura 2000.

L'analyse de la vulnérabilité est réalisée uniquement sur les habitats de la Directive "Habitats-Faune-Flore". Elle constitue un des éléments qui permet de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Tableau n°8 : Vulnérabilité des habitats

Type d'habitat	Fragilité de l'habitat	Menaces		Vulnérabilité	Remarques
		Importance	Type		
Formations herbeuses sèches et faciès d'embuissonnement (6210)	Moyenne	Forte	Abandon des pratiques agro-pastorales	△△△	Compte tenu des faibles surfaces de cet habitat, l'embroussaillage constitue une forte menace
			Embroussaillage		
			Envahissement par <i>Solidago canadensis</i>		
Prairies à Molinie sur calcaire et argile (6410)	Moyenne	Moyenne	Abandon des pratiques agro-pastorales	△△	Au vu des surfaces importantes de cet habitat, l'embroussaillage ne pourra constituer qu'une menace à long terme. Un assèchement trop prolongé des moliniaies peut également devenir un facteur limitant pour la conservation de cet habitat
			Embroussaillage		
			Assèchement du marais		
			Envahissement par <i>Solidago canadensis</i>		
Mégaphorbiaie eutrophe (6430)	Moyenne	Forte	Abandon des pratiques agro-pastorales	△△△	En tant que stade dynamique, la mégaphorbiaie peut évoluer assez rapidement vers les stades préforestiers
			Embroussaillage		
			Assèchement du marais		
Tourbière basse alcaline (7230)	Forte	Forte	Abandon des pratiques agro-pastorales	△△△	En raison d'un faible niveau de nappe, l'embroussaillage peut être favorisé et conduire à une disparition rapide de cet habitat
			Embroussaillage		
			Assèchement du marais		
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i> * (7210)	Moyenne	Moyenne	Abandon des pratiques agro-pastorales	△△	Les cladiaies occupent les secteurs les plus humides du marais -et possède donc une hydromorphie suffisante pour ralentir l'installation des boisements
			Embroussaillage		
			Assèchement du marais		
Forêt alluviale résiduelle* (91E0)	Faible	Moyenne	Assèchement du marais	△	La baisse du niveau de la nappe amène une banalisation de la flore herbacée hygrophile du sous-bois
Chênaie pédonculée sub-atlantique et médio-européenne (9160)	Faible	Faible	Coupe rase	△	/
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i> (3140)	Forte	Faible	Pollution des eaux superficielles	△△△	La baisse du niveau de la nappe a fait disparaître cet habitat
		Forte	Assèchement du marais		

Degré de vulnérabilité : Faible (△), Moyen (△ △), Fort (△ △ △)

6 - Hiérarchisation des enjeux de conservation

Elle consiste à apprécier et à hiérarchiser l'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire selon un niveau de priorité. Ainsi un niveau de priorité fort correspond à un habitat sur lequel devront se porter plus particulièrement les efforts de conservation.

Tableau n°9 : Hiérarchisation des enjeux de conservation

Habitats	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Formations herbeuses sèches et faciès d'embuissonnement (6210)	★★★	☹	△△△	①
Prairies à Molinie sur calcaire et argile (6410)	★★★	☺	△△	①
Mégaphorbiaie eutrophe (6430)	★	☹	△△△	③
Tourbière basse alcaline (7230)	★★★	☹	△△△	①
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i> * (7210)	★★★	☺	△△	①
Forêt alluviale résiduelle * (91E0)	★★★	☺	△	②
Chênaie pédonculée sub-atlantique et médio-européenne (9160)	★★	☹	△	③
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i> (3140)	★★★	☹	△△△	①

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Etat de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

Degré de vulnérabilité : Faible (△), Moyen (△ △), Fort (△ △ △)

Niveau de priorité : Fort (①), Moyen (②), Faible (③)

7 - Synthèse de la phase d'analyse

Cette phase de diagnostic du site Natura 2000 "Marais d'Athis" a permis de confirmer le grand intérêt écologique de ce site : 8 habitats d'intérêt communautaire dont deux prioritaires ont été cartographiés. Ce complexe de secteurs de marais, pelouses sèches et forêt est typique des grandes tourbières de Champagne-Ardenne. Bien qu'aucune espèce végétale ou animale ne relève de l'annexe II de la Directive « Habitats », la flore et la faune présentent encore un intérêt patrimonial fort.

Cependant, une dégradation généralisée de l'état de conservation du marais est observée depuis de nombreuses années. Autrefois fauché, pâturé et même jardiné, le marais d'Athis était entretenu par la population locale. Mais l'évolution des pratiques agropastorales a engendré un abandon progressif de ces terrains ou une conversion en cultures intensives. Le ruisseau de la Tranchée participe à la baisse du niveau d'eau de la nappe et à la minéralisation progressive du sol tourbeux.

De nombreux secteurs de marais ont déjà disparu et les secteurs encore typiques présents dans le périmètre Natura 2000 se ferment progressivement par la dynamique naturelle de boisement. Les habitats d'intérêt communautaire cartographiés sur le site sont donc très vulnérables, exceptés les habitats forestiers, et doivent rapidement faire l'objet de mesures de conservation.

L'ensemble des éléments de l'analyse écologique sont repris dans des fiches récapitulatives en annexe.

Annexe 14 : Fiches habitats

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

C - OBJECTIFS DE CONSERVATION

I - OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs de conservation à long terme correspondent aux grandes lignes à suivre pour parvenir à conserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire dans leur état optimal et sur de longues durées.

3 objectifs sur le long terme peuvent être définis sur les marais d'Athis :

- **L'objectif principal** est de maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »

- **Le second objectif** vise à améliorer les connaissances sur le site.

- **Le troisième objectif** vise à sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne.

Habitat	Code Natura 2000	Surface sur le site (en ha)	Obj. surf.	Obj. cons.	Commentaires
Formations herbeuses sèches et faciès d'embuissonnement	6210	0,32	↗	↗	L'augmentation des surfaces devra se faire en gagnant sur la bétulaie et la fruticée
Tourbière basse alcaline	7230	1,78	↗	↗	Le rétablissement de conditions hydriques favorables pourrait permettre d'atteindre ces deux objectifs
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	3140	/	↗	↗	
Prairies à Molinie sur calcaire et argile	6410	4,9	↔	↔	Devant les superficies importantes de ces habitats, il n'est pas souhaitable d'accroître leurs surfaces.
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i>	7210	4,7	↔	↔	
Forêt alluviale résiduelle	91E0	11,9	↔	↗	Le rétablissement de conditions hydriques favorables devrait permettre de retrouver un cortège floristique plus typique
Mégaphorbiaie eutrophe	6430	0,38	↔	↔	En tant que stade dynamique transitoire avant les stades préforestiers, la mégaphorbiaie est vouée à disparaître et à se régénérer naturellement dans d'autres secteurs du marais
Chênaie pédonculée sub-atlantique et médio-européenne	9160	2,52	↔	↗	Il n'est pas souhaitable d'augmenter la surface de cet habitat. Toutefois, une gestion sylvicole douce doit être mise en place afin d'accroître la diversité et la typicité de son cortège floristique

Légende : Obj. surf. : Objectif de surface

Obj. cons. : Objectif d'état de conservation

↔ : maintien ; ↗ : amélioration ou extension ; ↘ : diminution ou régression

Aucune espèce de l'annexe II de la Directive "Habitats" n'a été recensée sur le site. Les mesures de gestion préconisées dans le document d'objectifs sur les 5 premières de mise en œuvre porteront donc uniquement sur les habitats.

1 - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »

D'après la hiérarchisation des habitats réalisée précédemment, une attention toute particulière devra être portée sur les habitats relevant de la pelouse sèche, de la tourbière basse alcaline et sur la végétation benthique à Characées.

2 - Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités

Le point le plus important tient au manque d'éléments sur la connaissance du fonctionnement hydrologique du marais. La mise en place d'une étude hydrologique, la réalisation de profils pédologiques, d'analyses palynologiques pourraient permettre de pallier à ce problème.

Devant les lacunes existantes sur les connaissances faunistiques du site, la nécessité de réaliser des inventaires complémentaires apparaît.

En effet, plusieurs espèces de chauves-souris et d'amphibiens potentiellement présentes sur le site, sont inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats".

L'étude des groupes bio-indicateurs : Lépidoptères, Odonates et Orthoptères, pourrait permettre de mieux appréhender le bon ou le mauvais fonctionnement du marais ainsi que d'évaluer l'impact de mesures de gestion futures.

3 - Sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne

L'implication locale de la population et des élus à la préservation de leur patrimoine naturel est un facteur très important pour permettre le maintien des habitats sur le long terme.

II - STRATEGIES DE GESTION

Objectifs à long terme	Contraintes	Stratégies de gestion
I - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la directive « Habitats-Faune-Flore»	Niveau de nappe bas	Pose de seuils et de vannage sur le ruisseau de la Tranchée Réalisation d'opérations d'étrepage
	Embroussaillage	Abattage, débroussaillage localisé pour restaurer des surfaces disparues d'habitats communautaires
	Abandon des pratiques agro-pastorales	- Mettre en place une fauche rotative triennale avec exportation des matériaux pour éclaircir les peuplements denses de grands héliophytes tout en gardant une surface minimale du milieu intact. - Mise en place d'un pâturage extensif sur les habitats de marais et les sécherons.
	/	Mettre en place une gestion des boisements en futaie irrégulière et mélangée
	Agriculture	Stopper l'extension des grandes cultures Mettre en place un cahier des charges sur l'utilisation des phytosanitaires pour les cultures en périphérie ou situées dans le site Natura 2000
	Envahissement par <i>Solidago canadensis</i>	Mettre en place des campagnes d'arrachage ou de fauche de <i>Solidago canadensis</i>
II - Acquérir une meilleure connaissances des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités	Faible connaissance sur le marais et sur son fonctionnement	Mettre en place des suivis piézométriques afin de suivre l'évolution du niveau de la nappe
		Étude du fonctionnement hydrologique du marais
		Mettre en place des suivis floristiques afin de pouvoir comparer la structure et la composition floristique de placettes dans le but d'évaluer l'évolution de la végétation et l'impact des mesures de gestion
		Mettre en place un suivi des populations d'oiseaux nicheurs et plus particulièrement des espèces relevant de la Directive « Oiseaux »
		Mettre en place un suivi des populations d'insectes (Lépidoptères, Orthoptères et des Odonates)
		Réaliser un inventaire des populations d'amphibiens et de chiroptères
III - Sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne	/	- Elaboration d'un infosite - Communication dans le bulletin municipal
		Réunions publiques / visites nature

III - OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs opérationnels prennent en compte les facteurs contraignants (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs à long terme) afin d'atteindre les objectifs à long terme.

Les objectifs sont déclinés en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

GH = Gestion des **H**abitats et des espèces
FA = Fréquentation, Accueil et pédagogie
AD = Administratif

SE = Suivi **E**cologique
PO = **P**olice et surveillance
IO = Maintenance des **I**nfrastructures et des **O**utils

1 - Restaurer et entretenir la végétation des berges des cours d'eau et fossés

Objectif à long terme visé :	Favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs d'influence :	Gestion des niveaux d'eau Berges abruptes Envasement de certains secteurs du ruisseau de la Tranchée

Il est nécessaire d'entretenir une végétation herbacée le long des fossés.

Dans certains cas, face à la prolifération de certains hélophytes ou hydrophytes, un faucardage pourra être envisagé. Il se peut même que certains fossés ou ruisseaux soient totalement envasés et colmatés (hypertrophisation) et ne présentent plus les caractéristiques nécessaires au développement des espèces typique. Dans ce cas alors, il pourra être envisagé une restauration ponctuelle et très légère sur des secteurs prédéfinis.

Préconisations de gestion

Code	Titre
GH 1	Faucardage de la végétation aquatique
GH 2	Reprofilage en pente douce ou en gradin de certains secteurs de berges

2 - Restaurer et entretenir les milieux humides ouverts

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs d'influence :	Fermeture progressive du milieu par la strate arbustive Abandon des pratiques traditionnelles (fauche et pâturage) Assèchement progressif des secteurs humides

En l'absence d'entretien, la strate arbustive (saules principalement) progresse rapidement au détriment des zones humides ouvertes, dernier refuge d'espèces patrimoniales.

L'un des objectifs prioritaires sur le site Natura 2000 est donc de restaurer les zones ouvertes dégradées et entretenir les secteurs ouverts encore en bon état de conservation. Cet objectif ne peut-être convenablement atteint à l'échelle du marais qu'en redéveloppant les pratiques traditionnelles jadis utilisées sur le site (fauche et/pâturage extensif sur zones humides) en les ajustant au contexte local actuel.

Les zones fortement boisées devront faire l'objet d'un débroussaillage/abattage des arbustes envahissants. Pour limiter le rejet très dynamique des souches et redévelopper une végétation typique, ces surfaces réouvertes devront ensuite être entretenues par pâturage et/ou fauchage.

Les zones de marais en bon état de conservation feront directement l'objet d'un entretien par fauche et/ou pâturage.

Préconisations de gestion

Code	Titre
GH 3	Débroussaillage des zones humides envahies par les arbustes
GH 4	Entretien régulier par pâturage des zones humides restaurées
GH 5	Entretien régulier des zones humides restaurées par fauche
GH 6	Décapage superficiel pour restaurer la végétation typique

3 - Restaurer et entretenir les milieux de pelouse

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs d'influence :	Fermeture progressive du milieu par la fruticée Abandon des pratiques traditionnelles (fauche et pâturage)

Sur le site, les pelouses sèches se développant sur les buttes de grèves sont globalement en mauvais état de conservation. Suite à l'absence de gestion (fauche ou pâturage), ces pelouses peuvent être envahies :

- par les graminées sociales (Brome, Brachypode) ;
- partiellement et même parfois complètement par la fruticées (prunelliers, aubépine...).

Ces deux faciès dégradés présentent un intérêt écologique moins important.

Deux types d'actions doivent être envisagés selon l'état de conservation de l'habitat :

- réouverture par débroussaillage du milieu lorsque celui-ci est fortement embroussaillé ;
- maintien de la pelouse (nouvellement) ouverte par fauche, débroussaillage et/ou pâturage.

Préconisations de gestion

Code	Titre
GH 3	Débroussaillage des zones de pelouses envahies par les arbustes
GH 4	Entretien régulier des zones de pelouses par pâturage
GH 5	Entretien régulier des zones de pelouses par fauche

4 - Travaux de complexification et de diversification des peuplements forestiers

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs d'influence :	

Les tourbières boisées et les forêts alluviales sont des peuplements fragiles qui doivent faire l'objet d'une attention particulière lors des opérations sylvicoles et d'exploitation.

Il convient de mettre en oeuvre une gestion sylvicole "douce" avec pour objectif l'obtention de peuplements diversifiés tant sur la structure (présence d'une strate arbustive, ensemble des classes d'âges représentées, présence de bois morts, lisière dégradée, maintien de clairière...) que sur sa composition (essences typiques du milieu...).

Préconisations de gestion

Code	Titre
GH 7	Création et restauration mécanique ou manuelle de clairières dans les peuplements forestiers fermés

5 - Maintenir un sol trempé ou inondé pour le maintien des habitats humides d'intérêt communautaire

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs d'influence :	Assèchement progressif du marais Réseau de drains très développé Gestion des vannages des barrages

La ressource en eau est un bien commun de plus en plus fragile et menacé. Le marais s'assèche progressivement mettant en péril l'équilibre écologique des marais de Saint-Gond. Dans un marais, le maintien d'un niveau d'eau élevé est la condition sine qua none pour éviter l'assèchement et la minéralisation superficielle du sol et ainsi, préserver les milieux naturels qui y sont associés.

La conservation des espèces floristiques et faunistiques qui caractérisent les habitats humides les plus exceptionnels est liée au maintien d'une nappe devant se maintenir subaffleurante ou peu profonde durant 12 mois de l'année et par une inondation de plus de 6 mois par an. Sur des sols engorgés une grande partie de l'année, la colonisation et la fermeture du milieu par les arbres sont fortement ralenties.

Préconisations de gestion

Code	Titre
GH 8	Mise en place de barrage-seuil sur le ruisseau de la Tranchée

6 - Lutter contre l'envahissement des espèces invasives

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats d'intérêt communautaire
Facteur influençant la gestion :	

L'envahissement des zones humides par les espèces exotiques est une problématique majeure. Il convient de tenter d'éradiquer le Solidage du Canada pour limiter le développement de cette espèce sur le site .

Préconisation de gestion

Code	Titre
GH 9	Opérations de fauche et d'arrachage de <i>Solidago canadensis</i>

8 - Favoriser les zones en herbe

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats d'intérêt communautaire
Facteur influençant la gestion :	Qualité des eaux Cultures agricoles intensives en périphérie du marais

Cette opération concerne les secteurs de milieux ouverts. Elle consiste à maintenir et favoriser l'implantation de prairies, pelouses et jachères sur le site Natura 2000 qui sont les milieux les plus favorables pour les chauves-souris. L'habitat du Triton crêté s'en trouve lui aussi amélioré, les cultures pouvant nuire à la qualité de l'eau superficielle.

Attention, la mise en place de prairies et jachères ne pourra se faire que sur les secteurs agricoles hors pelouses.

Préconisation de gestion

Code	Titre
GH 10	Amélioration d'une jachère PAC (faune sauvage)

9 - Améliorer les connaissances sur les milieux, la faune et la flore

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteur influençant la gestion :	Manque de connaissances sur la faune fréquentant le site Données anciennes sur la faune

Le manque de connaissances sur la faune fréquentant le site ne permet pas d'avoir une bonne appréciation exhaustive des espèces inféodées aux milieux présents. Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, et évaluer leur impact sur la faune, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les espèces fréquentant ce site et sur leurs exigences. La recherche sera orientée essentiellement vers les espèces de la Directive « Habitats » déjà observées ou potentiellement présentes.

Préconisations de gestion

Code	Titre
SE 1	Compléments d'inventaires sur les chauve-souris
SE 2	Compléments d'inventaires sur les amphibiens
SE 3	Compléments d'inventaires sur les insectes (Lépidoptères, Odonates et Orthoptères)

10 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrique du marais

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteur influençant la gestion :	Assèchement du marais Gestion des vannages des barrages

La mise en place d'un réseau de piézomètres permettra de suivre l'évolution du niveau de la nappe d'eau en relation avec l'évolution des groupements végétaux.

Préconisations de gestion

Code	Titre
SE 4	Réalisation d'une étude hydrologique du Marais d'Athis

11 - Evaluer l'impact de la gestion

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteur influençant la gestion :	Impacts de la gestion préconisée dans le DOCOB sur les habitats de la Directive

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation et de l'évolution des surfaces des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Les bio-indicateurs retenus sont l'analyse de l'évolution de la flore et de l'avifaune du marais.

Préconisations de gestion

Code	Titre
SE 5	Suivi des bio-indicateurs (flore, avifaune) de l'état de conservation des habitats communautaires
SE 6	Suivi de l'évolution de la surface des habitats de la Directive

12 - Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Objectif à long terme visé :	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
Facteur influençant la gestion :	Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site, sur les menaces qui pèsent sur les habitats et les espèces

L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 passe par la communication auprès des acteurs locaux et des habitants en les informant sur l'intérêt du site et les actions mises en œuvre sur le site.

La sensibilisation de la population et des acteurs locaux permet d'effacer les préjugés et de limiter la dégradation du site par ignorance.

Deux moyens de communication seront privilégiés pour la diffusion de l'information :

- la réalisation d'animations de sensibilisation et de réunions d'information ;
- l'édition d'une lettre d'information et la rédaction d'articles dans la presse et les bulletins municipaux.

Préconisations de gestion

Code	Titre
FA 1	Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale
FA 2	Edition d'une lettre d'information et rédaction d'articles dans la presse locale
FA 3	Réalisation de sortie « nature »

D - PROGRAMME D' ACTIONS

I - LES OPERATIONS DE GESTION

Pour bénéficier d'un contrat, la parcelle, objet du contrat, doit être incluse dans le site Natura 2000.

Le contrat passé avec un particulier prendra la forme d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) lorsque les parcelles font partie d'une exploitation agricole, soit du fait de leur inscription à la MSA, soit du fait de leur déclaration aux primes de la PAC (imprimé S2 jaune).

Dans le cas contraire, le contrat prendra la forme d'un contrat Natura 2000 (contrat type de Champagne-Ardenne ou contrat forestier de la circulaire du 24 décembre 2004).

Dans le cas d'un CAD, le montant de l'action bénéficiera d'une majoration incitative de + 20 % sur la superficie incluse dans le site Natura 2000, dans le respect des plafonds communautaires.

Pour les actions mobilisables dans le cadre des CAD, trois cas peuvent se présenter :

- les actions figurent dans l'arrêté préfectoral, elles sont mobilisables immédiatement ;
- les actions ne figurent pas dans l'arrêté préfectoral mais elles figurent dans la synthèse régionale : un arrêté modificatif devra être pris pour les y intégrer ;
- les actions ne figurent ni dans l'arrêté préfectoral, ni dans la synthèse régionale : une procédure visant à les faire valider devra être engagée.

Les contrats Natura 2000 font actuellement l'objet d'une redéfinition de leurs clauses techniques ainsi que du financement pouvant être alloué. Aussi, dans l'attente de ces résultats, la présente version du document d'objectifs mentionne que les financements seront justifiés sur devis pour s'adapter au mieux aux exigences du terrain.

Cf. Annexe 14 : Fiches « Actions »

Tableau n°10 : Récapitulatif des mesures de gestion proposées

Code	Intitulé de l'action	Objectif opérationnel	Habitats concernés	Mesure Contrat Natura 2000	Mesure CAD
GH1	Faucardage de la végétation aquatique	1 - Restaurer et entretenir la végétation des berges des cours d'eau et fossés	3140 – Végétation benthique à Characées	A HE 003	
GH2	Reprofilage en pente douce ou en gradin de certains secteurs de berges	1 - Restaurer et entretenir la végétation des berges des cours d'eau et fossés	3140 – Végétation benthique à Characées	A HE 002	
GH3	Débroussailler les zones envahies par les arbustes	2 – Restaurer et entretenir les milieux humides ouverts 3 – Restaurer et entretenir les milieux de pelouses	6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6410 - Prairies à Molinie sur calcaires ou argile 6430 - Mégaphorbiaies eutrophe 7210* - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèce du <i>Caricion davalliana</i> 7230 - Tourbières basses alcalines	A FH 004 A FH 005 A TM 004 A HE 003 A HE 005	
GH4	Entretien régulièrement les milieux ouverts par pâturage	2 – Restaurer et entretenir les milieux humides ouverts 3 – Restaurer et entretenir les milieux de pelouses	6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6410 - Prairies à Molinie sur calcaires ou argile 6430 - Mégaphorbiaies eutrophe 7210* - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèce du <i>Caricion davalliana</i> 7230 - Tourbières basses alcalines	A FH 004 A TM 004	
GH5	Entretien régulièrement les milieux ouverts par fauche	2 – Restaurer et entretenir les milieux humides ouverts 3 – Restaurer et entretenir les milieux de pelouses	6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6410 - Prairies à Molinie sur calcaires ou argile 6430 - Mégaphorbiaies eutrophe 7210* - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèce du <i>Caricion davalliana</i> 7230 - Tourbières basses alcalines	A FH 004 A FH 005 A TM 004 A HE 005	
GH6	Décapage superficiel pour restaurer la végétation typique	2 – Restaurer et entretenir les milieux humides ouverts	7210* - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèce du <i>Caricion davalliana</i> 7230 - Tourbières basses alcalines	A FH 007 A TM 003	
GH7	Création et restauration mécanique ou manuelle de clairières dans les peuplements forestiers fermés	4 – Travaux de complexification et de diversification des peuplements forestiers	9160 – Chênaie pédonculée subatlantique et médio-européenne 91E0 – Forêt alluviale résiduelle 6410 - Prairies à Molinie sur calcaires ou argile 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	F 27 001	
GH8	Mise en place de barrage-seuil sur le ruisseau de la Tranchée	5 – Maintenir un sol trempé ou inondé pour le maintien des habitats humides d'intérêt communautaire	6410 - Prairies à Molinie sur calcaires ou argile 6430 - Mégaphorbiaies eutrophe 7210* - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèce du <i>Caricion davalliana</i> 7230 - Tourbières basses alcalines	A TM 002	
GH9	Opérations de fauche et d'arrachage de <i>Solidago canadensis</i>	6 – Lutter contre l'envahissement des espèces invasives	Tous les habitats du site		
GH10	Amélioration d'une jachère PAC	7 - Favoriser les zones en herbes			1401A001

1 - Gestion des habitats

GH 1 - Faucardage de la végétation aquatique

Les végétaux qui se trouvent dans le ruisseau de la Tranchée au sein du marais contribuent au bon fonctionnement des processus d'épuration. Cependant, une eutrophisation du milieu peut entraîner le développement trop important de végétaux.

Le faucardage devra rester exceptionnel sur des secteurs bien localisés et respecter certaines précautions d'usage (période d'intervention automnale ou hivernale, non intervention sur la végétation des bords de fossés, intervention que tous les 3-5 ans).

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car le cahier des charges correspondent à l'objectif de cette opération.

Contrat Natura 2000 :

- AHE003 : Entretien mécanique des formations végétales hygrophiles

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

GH 2 - Reprofilage en pente douce ou en gradins de certaines secteurs de berges

Les berges du ruisseau de la tranchée sont très abruptes et ne présentent qu'un très faible intérêt écologique. La végétation qui s'y développe est quasi inexistante.

Le reprofilage en pente douce ou en gradins de berges permet de diversifier le milieu par la colonisation d'un cortège floristique d'espèce hygrophile et amphibie.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération.

Contrat Natura 2000 :

- AHE002 : Entretien et stabilisation des berges

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

GH 3 - Débroussaillage des zones envahies par les arbustes

Problématique majeure à l'échelle du marais d'Athis, l'envahissement par la strate arbustive des habitats de marais, de pelouses et de prairies a déjà fortement dégradé le site. Aussi, il convient de débroussailler les secteurs embroussaillés (faiblement ou fortement) afin de restaurer une végétation héliophile typique des zones de marais ouvertes.

Dans les zones à vocation agricole, cette opération de gestion peut être intégrée à un Contrat Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspond à l'objectif de cette opération :

Contrats Natura 2000

- A FH 004, A FH 005, A TM 004, A HE 003, A HE 005

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

GH 4 - Entretenir régulièrement les milieux ouverts par pâturage

Que ce soit les secteurs nouvellement débroussaillés ou ceux encore ouverts, les secteurs de marais, de pelouse ou prairies doivent être régulièrement entretenus.

Le pâturage était un mode de gestion traditionnelle autrefois sur les marais de Saint-Gond. C'est un moyen très efficace pour maintenir les milieux ouverts puisque l'abrutissement du troupeau permet de limiter le développement des arbustes et s'il est bien menée de diversifier le cortège floristique.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un Contrat Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrats Natura 2000 :

- A FH 004, A TM 004

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

GH 5 - Entretien régulier des milieux ouverts par fauche

La fauche est l'autre mode gestion qui permet de maintenir les milieux naturels ouverts (pelouse, marais...) en bon état de conservation. Elle peut-être dans certains cas associée au pâturage pour de meilleurs résultats. Elle permet de limiter l'envahissement par les ligneux par fauche des semis mais elle peut limiter aussi l'envahissement de certaines espèces herbacées pouvant devenir rapidement dominantes et banaliser le cortège floristique (molinie, roseau, marisque...).

Ce mode de gestion est d'autant plus simple qu'il ne nécessite pas de pose de clôture et de parc de pâturage et de contention. Cependant, il reste parfois difficile de faucher les secteurs les plus humides et dans ce cas, le pâturage reste la meilleure des solutions.

Cette opération de gestion peut être intégrée à des contrats Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération.

Contrats Natura 2000 :

- A FH 004, A FH 005, A TM 004, A HE 005

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

GH 6 - Décapage superficiel pour restaurer la végétation typique

Parfois, l'horizon superficiel du sol s'est minéralisé suite à une baisse du niveau de la nappe d'eau et le cortège floristique s'est considérablement appauvri.

Le but du décapage superficiel est d'enlever cet horizon superficiel minéralisé pour remettre à nu la tourbe humide. Il est primordial que cette opération « s'appuie sur une réflexion cohérente de la part du gestionnaire » car en l'absence de précaution, un décapage peut s'avérer traumatisant pour le milieu. En particulier, cette opération ne doit être engagée que lorsque les connaissances sur le fonctionnement hydrique et la hauteur du battement de nappe sont parfaitement connues.

Cette opération de gestion peut être intégrée à des contrats Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération.

Contrats Natura 2000 :

- A TM 003 : Décapage et étrépage manuels ponctuels sur de petites placettes...

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

GH 7 - Création et restauration mécanique ou manuelle de clairières dans les peuplements forestiers fermés

La création ou la restauration de clairières joue un rôle important sur le fonctionnement des peuplements forestiers. D'un point de vue sylvicole, la structure du peuplement est diversifiée. D'un point de vue écologique, une clairière accueille des espèces végétales héliophiles et est favorable à la diversité faunistique.

Cette opération de gestion peut être intégrée à des contrats Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération.

Contrats Natura 2000 :

- F 27 001 : création ou rétablissement de clairières

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

GH 8 - Mise en place de barrage-seuils sur le ruisseau de la Tranchée

La mise en place d'une série de seuils le long d'un fossé de drainage est un moyen efficace de réduire son pouvoir drainant, même si celui-ci se maintient dans une certaine mesure.

L'eau est retenue en amont de chaque seuil ce qui :

- ralentit l'écoulement de l'eau ;
- rehausse localement le niveau de la nappe.

La situation exacte du ou des seuils devra être définie au cas par cas, en accord avec la commune, propriétaire ainsi que tout autre propriétaire ou gestionnaire potentiellement concerné par la hausse du niveau d'eau.

Contrats Natura 2000 :

- ATM 002 : Travaux de restauration de tourbières et marais

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

GH 9 - Opérations de fauches et d'arrachage de *Solidago canadensis*

Problématique majeure à l'échelle nationale, les phénomènes d'invasion de plantes exogènes peuvent représenter une menace importante pour la conservation de la biodiversité des zones humides. Aussi, le développement de *Solidago canadensis* sur le site doit être contenue.

Cette opération de gestion peut être intégrée à des contrats Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

GH 10 - Amélioration d'une jachère PAC (faune sauvage)

Cette opération concerne les secteurs de milieux ouverts. Elle consiste à maintenir et favoriser l'implantation de prairies, pelouses et jachères sur les deux parcelles agricoles du site Natura 2000

La mise en place de jachères ne pourra se faire que sur les deux parcelles agricoles aujourd'hui cultivées indiquées sur la carte des habitats naturels.

Dans les zones à vocation agricole, cette opération de gestion peut être intégrée à un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat d'Agriculture Durable (mesures figurant dans l'arrêté préfectoral)

- 1401A00 : Amélioration d'une jachère PAC (faune sauvage)

☞ *Coût de l'opération : cf. CAD*

2 - Suivi écologique

SE 1 - Compléments d'inventaires sur les chauve-souris

Les populations de chauve-souris restent elles aussi encore mal connues sur le site en terme d'espèces, de répartition sur le site et d'effectifs.

L'étude consiste à inventorier et estimer l'état des populations des chauves-souris en période estivale et le milieu environnant (territoires de chasse des chauves-souris) du site Natura 2000.

Pour inventorier et estimer l'abondance des chauves-souris sur le site, trois techniques pourront être utilisées :

- l'observation visuelle (juillet) : l'ensemble des ouvrages susceptibles d'accueillir des populations estivales sera visitée (comble des église, granges...).
- l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (juillet et août) ;
- la capture par filet pour une identification précise.

L'ensemble des sites potentiels de chasse du site Natura 2000 devra être prospecté au cours de cette étude.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

SE 2 - Compléments d'inventaires sur les amphibiens

Les prospections non exhaustives réalisées pour la rédaction du présent document d'objectifs n'ont permis de mettre en évidence la présence que d'une seule espèce très commune : la Grenouille verte. Or, le site peut potentiellement accueillir un cortège d'amphibiens diversifié. Des prospections complémentaires devront permettre de confirmer ou infirmer ce premier constat.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

SE 3 - Compléments d'inventaires sur les insectes (Lépidoptères, Orthoptères et Odonates)

Certaines espèces d'insectes (orthoptères, Lépidoptères et odonates) ne sont inféodées qu'aux milieux humides et certaines présentent un intérêt patrimoniale fort.

Aussi, il apparaît primordial de posséder des données précises sur les cortèges entomologistes en présence.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

SE 4 - Réalisation d'une étude sur le fonctionnement hydrique du Marais d'Athis

Il est fondamental de mieux connaître le fonctionnement hydrique du marais et notamment les variations du niveau de la nappe. Cette étude devra permettre d'évaluer les impacts de la mise en place d'un ou plusieurs barrage-seuils sur le niveau de la nappe.

La mise en place d'un réseau de piézomètres devra être installée afin de réaliser une lecture mensuelle sur l'année du niveau de la nappe.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

SE 5 - Suivre les bio-indicateurs (faune et flore insectes) de l'état de conservation des habitats communautaires

Ces suivis seront réalisés à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

Il devront permettre de conclure sur l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

☞ *Coût de l'opération :* *suivi de la végétation : sur devis*
 suivi de l'avifaune : sur devis
 Suivi des insectes : sur devis

SE 6 - Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive

En plus de l'état de conservation des habitats, l'ensemble des habitats de la Directive sera cartographié et leurs surfaces estimées. Ces surfaces seront comparées avec l'état initial réalisé en 2005 (cf. cartes de localisation des habitats naturels en annexe).

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

3 - Fréquentation, accueil et pédagogie

FA 1 - Réalisation d'actions de sensibilisation et de réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale

Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux au moins une fois tous les 2 ans pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les intérêts écologiques du site sur le terrain.

L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

FA 2 - Edition une lettre d'information annuelle

Une information annuelle sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'une lettre d'information (en continuité avec celle éditée lors de la phase d'élaboration du DOCOB).

Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local sur les objectifs du réseau Natura 2000 et leur mise en œuvre concrète sur le terrain.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

FA 3 - Réalisation de sortie « nature »

La commune ne souhaite pas développer outre mesure l'aspect pédagogique et valorisation auprès du grand public du site Natura 2000. cependant, l'un des objectifs premiers de natura 2000 est d'expliquer et sensibiliser le public à la préservation des milieux naturels et que la population locale se réapproprie la démarche pour que celle-ci se pérennise dans le temps.

Aussi, durant les 6 premières années du document d'objectifs, pour concilier le souhait de la commune et répondre aux objectifs du réseau Natura 2000, une sortie « nature » annuelle pourra exceptionnellement être organisée : elle permettra de montrer concrètement les actions réalisées ou développer un thème précis : la végétation des marais, les orchidées...

Elles pourront être limitées, dans un premier temps, aux habitants d'Athis. L'organisation et l'encadrement pourront être assurée conjointement par la Commune, l'ACCA et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

II - LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail optimise l'efficacité de la gestion en fixant le planning des actions à engager et des opérations prioritaires mais également, en évaluant les coûts des opérations et leur répartition dans le temps. Il permet de donner au gestionnaire du site une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir ainsi que sur les coûts des opérations.

Cf. Tableau n°11 : Plan de travail

Tableau n°11 : Plan de travail

BIBLIOGRAPHIE

- **ASSOCIATION NATURE DU NOGENTAIS, CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 2003, Docob N°40 "Marais de la superbe" : diagnostic écologique, 31p. + annexes**
- **ASSOCIATION NATURE DU NOGENTAIS, CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 2003, Docob N°51 "Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée" : diagnostic écologique, 46p. + annexes**
- **BECU D., LECOMTE R., 2004, Docob N°3 "Rebord du plateau de Langres à Cohons et Chalindrey", CPNCA, 49p. + annexes**
- **BECU D., LECOMTE R., 2004, Docob N°16 "Pelouses submontagnardes du plateau de Langres", CPNCA, 62p. + annexes**
- **BECU D., 2003, Docob site Natura 2000 n°51 « Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée (10-51) » - Diagnostic écologique, CPNCA, 46 p. + annexes**
- **BECU D., 2003, Docob site Natura 2000 n°40 « Maris de la Superbe (10-51) » - Diagnostic écologique, CPNCA, 31 p. + annexes**
- **BOURNERIAS M., 2001, Guide des groupements végétaux de la région parisienne, Ed. Masson, 483p.**
- **CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 1992, Les oiseaux de Champagne-Ardenne, 2^{ème} édition, 290p.**
- **CHINERY M., 1988, Insecte de France et d'Europe occidentale, Editions Arthaud, 320p.**
- **COMITE SCIENTIFIQUE DE L'URCANE, 1990, Le marais d'Athis-Cherville (Marne), DRAE Champagne-Ardenne, 44p.**
- **COMMISSION EUROPEENNE, 1997, Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne : version EUR 15, 109p.**
- **CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 1995, Marais de l'île pouillard, les Poncets (Athis-marne) : propositions pour un plan de gestion, 99p.**
- **CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 2002, Plan de gestion 2003-2007 "Le Marais de Reuves", marais de Saint-Gond (Marne), 66p. + annexes**
- **DUPIEUX N., 1998, La gestion conservatoire des tourbières de France : premier éléments scientifiques et techniques, Espaces Naturels de France, programme Life « Tourbières de France », 244p.**
- **DURIN L., FRANCK J., GEHU J.M., 1991, Flore illustrée de la région Nord-Pas-De-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages, Bailleul, Centre Régional de Phytosociologie, 323 p.**

- **E.N.G.R.E.F., 1997**, *CORINE Biotope : Types d'habitats français*, 217 p.
- **FIERS V. ET AL., 1997**, *Statut de la faune de France métropolitaine : statut de protection, degrés de menace, statuts biologiques*, Collection Patrimoines naturels, volume 24, Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225p.
- **FITTER R., FITTER A., BLAMEY M., 1997**, *Guide des fleurs sauvages*, Editions Delachaux et Niestlé, 352p.
- **FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991**, *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Editions Delachaux et Niestlé, 256p.
- **GEOGRAM, 1994**, *Etude et cartographie de la végétation des marais de la Vesle en amont de Reims (entre Sillery et Val de Vesle)*, 24p.
- **GEOGRAM, 1996**, *Etude des tourbières alcalines de Champagne-Ardenne : impact de l'exploitation de la tourbe sur la diversité biologique et la restauration des tourbières*, 107p.
- **GALAND N., 2004**, *Docob site Natura 2000 n°40 « Maris de la Superbe (10-51) » - Diagnostic écologique*, CPNCA, 31 p. + annexes
- **JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1992**, Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 (annexe II et IV)
- **LAMBINON J. ET AL, 1992**, *Nouvelle Flore de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines*, 4^{ème} édition. Editions du patrimoine du jardin botanique national de Belgique, 1092p.
- **LAURAIN M. ET COLL., 1985**, *Carte Géologique de la France – Avize*, 37p. + cartes + ill.
- **MANNEVILLE O. ET AL, 1999**, *Le monde des tourbières et des marais*, E.N.F / Groupe d'étude des tourbières, Editions Delachaux et Niestlé, 320 p.
- **RIVEZ S., FROC S., 2003**, *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°42 « Marais de Germont-Buzancy »*, CPNCA, 66p.
- **ROTHMALER W., 1994**, *Exkursionflora von Deutschland - Gefässpflanzen : Atlasband*, Ed. Gustav Fisher, Stuttgart, 754 p.
- **VALENTIN-SMITH G. ET AL., 1998**, *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 – R.N.F./ A.T.E.N.*, 144 p.